

Jeux olympiques et paralympiques 2024 : quelles spécificités ?

En 2024 ont lieu en France les jeux olympiques et paralympiques (JOP). Chronologiquement, le premier évènement est l'arrivée de la flamme olympique à Marseille le **8 mai**, puis son parcours dans toute la France (y compris les territoires d'outre-mer). Le **26 juillet** a lieu la cérémonie d'ouverture à Paris, qui rassemblera beaucoup de monde et concentre donc beaucoup d'efforts de sécurisation. Les jeux olympiques en eux-mêmes durent jusqu'au 11 août (certaines épreuves ont lieu en dehors de Paris, comme à Lyon, Nice ou Bordeaux). Les jeux paralympiques se déroulent ensuite du 28 août (cérémonie d'ouverture) jusqu'au 8 septembre.

2 choses à retenir :

- Les JOP ne se déroulent pas qu'entre le 26 juillet et le 11 août : même si c'est la période la plus fréquentée et donc la plus sécurisée, le ministère de l'intérieur agit en amont, et craint notamment des actions dans la période d'échanges de la flamme olympique (à partir du 8 mai). S'il y a une répression "préventive", elle peut donc avoir lieu **dès maintenant**.
- Les JOP ne se déroulent **pas qu'à Paris** : ce n'est pas parce que vous ne militez/habitez pas à Paris que vous ne risquez pas d'être la cible de la répression, même préventive. Tous les GLs sont donc potentiellement concernés.

Que craint le ministère ?

Même s'il est difficile d'être dans la tête de Darmanin et des préfets (et tant mieux, finalement), on peut regarder ce qu'il est dit dans les communications publiques. Lors de [l'audition de Darmanin et cie devant le Sénat le 5 mai](#), il avance deux types de risques :



→ **Menace terroriste d'inspiration islamiste** : elle ne cible pas encore spécifiquement les JOP 2024, mais pourrait constituer un potentiel effet d'opportunité :

- pour des profils endogènes voulant passer à l'acte, *a fortiori* dans un contexte international tendu ;
- pour des organisations terroristes ciblant l'Occident, qui pourraient :
 - > inspirer, via leur propagande, des individus présents sur le territoire national ;
 - > piloter ou projeter des individus sur le territoire national.

→ **Menace contestataire** : elle demeure la plus probable avec des modes opératoires relativement simples et visant perturber le déroulement de la compétition :

- Environnementalistes radicaux (par ex, perturbations à Sainte Soline)
- Contestation d'ultra-gauche / ultra-droite
- Contestation économique et sociale
- Importance de la prise en compte des particularismes locaux

Autrement dit : ce n'est pas être parano que de dire que le ministère risque de s'en prendre à nos mouvements pendant cette période. Les risques terroristes, s'ils sont évidemment les plus inquiétants, ne sont pas pour autant les seuls dans le viseur des autorités, qui disent explicitement craindre la "menace contestataire".

Pour se plonger un peu plus dans la tête de Darmanin

Dans son audition (qui est une très grosse source d'infos publiques sur le dispositif de sécurité pendant les JOP), Darmanin explique la menace contestataire ainsi (la retranscription n'est pas à 100% fidèle, mais grosso modo c'est ça) :

Le 2eme sujet c'est évidemment une menace qu'on peut qualifier de plus « contestataire »

- D'abord la première menace contestataire qui ne touche pas les personnes physiques mais qui évidemment crée de grandes perturbations -> contestation des JO comme évènement polluant ou supposément capitaliste mais qui touche peut-être à l'environnement : les « environnementalistes radicaux » -> de 2 manières : par la démonstration notamment dans le relai de la flamme (éteindre la flamme, se coller les mains sur la voie comme on voit dans certaines compétitions comme le tour de France, on pourrait multiplier les démonstrations). Mais aussi éléments extérieurs qui pourraient nous affecter : le WE précédent la cérémonie d'ouverture il y aura le deuxième "rdv" de Ste Soline, qui vont évidemment mobiliser la gendarmerie nationale particulièrement, le ministère de l'intérieur doit y faire face en même temps que l'orga des JOP

- Aussi contestation d'ultra-gauche et d'ultra droite + peut aussi arriver une contestation économique et sociale (aka grèves dans les transports) + particularismes locaux (passage par la Corse etc) -> veulent pas empêcher les olympiades mais peuvent les perturber

Soit dit en passant, on peut noter que lorsque Darmanin fait une présentation un peu sérieuse devant des sénateurs, il nous présente comme non-violents et ne nous classe pas comme une "menace terroriste".

Pour résumer : les JOP sont un évènement de très grande envergure (à la fois vis-à-vis du nombre de personnes, mais aussi de la présence de médias et de l'image que renvoie la France), il y a donc un très gros enjeu de sécurité pour le gouvernement et notamment le ministère de l'intérieur, qui déploie énormément de moyens.

De quels moyens parle-t-on ?

*Ceci est une version synthétique des différents moyens dont nous avons connaissance début avril 2024. **Une brochure bien plus détaillée, issue de la coordination antirep parisienne, est disponible [ici](#). D'autres ressources sont disponibles dans [ce dossier](#).***

1. Plus de 30 000 **policiers et gendarmes mobilisés** chaque jour, avec le potentiel renfort de 7000 élèves des écoles de police et 8500 réservistes + 20 000 agents de sécurité privé. Des drones et des dispositifs anti-drones (la police a le monopole des drones) sont aussi prévus.
2. Une **justice zélée** ([cf la circulaire dédiée](#)) qui doit "trouver des réponses rapides, fortes et systématiques à l'ensemble des infractions pénales ayant pour objet ou pour effet de troubler le bon déroulement des JOP" et qui a déjà (notamment à Paris et Bobigny) prévu plus de magistrats disponibles, de chambres de jugements et a libéré les mois d'été pour juger sur le moment les infractions des JOP. On peut donc s'attendre à **beaucoup de déferrements**. La police anticipe aussi un doublement des gardes à vues pendant les JO.
3. Plus de caméras et la mise en place de la **vidéosurveillance intelligente en temps réel** (au lieu d'identifier les gens a posteriori, là on a entériné la possibilité de surveiller en temps réel des comportements suspects/anormaux).
4. Beaucoup de surveillance en amont, notamment avec le "**criblage**" : la loi JO a autorisé les services de renseignement à vérifier une énorme quantité de personnes qui vont être en lien de près ou de loin avec les JO (personnes ayant candidaté pour porter la flamme, pour être agent privé de sécurité ou simplement qui habitent dans un périmètre sécurisé). Au 1er avril, 800 personnes dont 15 fichés S auraient déjà été écartés de l'organisation des jeux pour cette raison.
5. Des **périmètres de sécurité** autour des évènements (flamme olympique, cérémonie d'ouverture, compétitions) qui seront accessible via un QR code personnel (surtout pour les véhicules, parfois aussi pour les piétons) après vérification par les services de renseignements.
6. Cela concerne plutôt le terrorisme (le vrai), mais il est prévu des "visites domiciliaires", aka des perquisitions administratives/préventives (en gros, c'est un dérivé de ce qui a été utilisé pendant l'état d'urgence et la COP 21, mais en plus restreint) et des mesures d'entraves et de surveillance (MICAS). Sans aller jusque là, on peut imaginer des perquisitions préventives qui ne disent pas leur nom et qui, sans être liées aux JO, arrivent

"comme par hasard" quelques jours avant.

7. Pas spécifique aux jeux olympiques, mais on rappelle l'infraction de [perturbation d'une compétition sportive](#), passible d'un an de prison et 15 000 euros d'amende ou d'une amende forfaitaire de 500 euros.

Mais en fait, tout va bien !

Dans son audition devant le Sénat, Darmanin mentionne la probable mise en place de zones de manifestation autorisées (comme c'est souvent le cas, par exemple dans les contre-sommets du G7). Super alors, on restera dans notre coin et on ne viendra pas déranger !

Dans cette même audition, à la question de la rapporteure "Un haut fonctionnaire de votre ministère nous a indiqué qu'il avait été demandé de stopper l'utilisation du logiciel israélien de reconnaissance faciale *Briefcam*, parce qu'il y avait une enquête. Pouvez-vous confirmer qu'il n'a jamais été fait usage de reconnaissance faciale?", Darmanin répond "Il n'y a pas d'utilisation de *Briefcam* et, lorsque des logiciels comme ceux-là ont pu être utilisés, c'est toujours sous l'autorité judiciaire."

Révision #15

Créé 6 avril 2024 11:19:07 par alice

Mis à jour 6 avril 2024 14:26:37 par alice